

GAEC AIME SAMSON

La Petite Copelière
61 500 GAUVILLE

Déclaration d'un forage alimentant une étable laitière
soumise au régime de Déclaration ICPE.

Rubriques de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à
déclaration en application des articles L214-1 à L214-3 du Code de
l'Environnement.

1.1.1.0

Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines, y compris les nappes d'accompagnement des cours d'eau (D)



Le 30 mars 2018
Réalisée par Isabelle CAUTY,
Tel : 02 43 31 00 09